**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL DU 22 Novembre 2019**

Début de séance : 20h30

**Présents :** DELACOUR Marie, PUYMEGE Robert**,** PIRES Henri,

 PAUL Annie, CHAUVIN Christian, ANTUNEZ Kevin, USSEL Franck

**Absents Excusés :** NOEL Robert

***1/ Désignation du secrétaire de séance.***

 Kevin ANTUNEZ est désigné.

***2/ Bois de chauffage***

Les inscriptions pour la campagne 2019-2020 sont en cours la clôture est fixée au 30/11/19.

Le conseil municipal décide à l’unanimité de conserver le prix de 9 € le stère pour la campagne 2019/2020.

***3/ Aménagement du Secrétariat***

Nathalie Toussaint nous demande, en fonction de ses nouvelles activités, la possibilitéde réduire son temps de travail de 2h.

Cela ne présentant aucun inconvénient majeur pour le fonctionnement du secrétariat, et pour l’accueil du public, le conseil accepte à l’unanimité.

***4/ Travaux sur l’orgue***

La personne qui fait vivre l’orgue de l’église depuis 50 ans, et qui en assure l’entretien à ses frais, nous demande l’autorisation d’installer des jeux complémentaires, afin de donner à cet instrument plus d’ampleur et plus de pertinence.

Le coût d’installation est d’environ 4800€, pris en charge par l’organiste ;

Cette opération, ne dénaturant en rien l’instrument, et étant réversible, le conseil accepte la proposition à l’unanimité.

***5/ Recensement de la population***

Madame le maire informe que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2020 au 16 février 2020. Pour ce faire, nous devons nommer un agent recenseur, qui devra contacter toutes les familles, leur remettre les documents, les aider à les compléter si besoin. Madame PIRES est nommée à l’unanimité.

***6/ Déneigement***

L’entreprise Doyotte s’étant dessaisie de cette activité, madame le maire présente une proposition de Damien Serin, de Loisy, dans des conditions proches de celles de l’entreprise Doyotte. Le conseil accepte à l’unanimité la nouvelle proposition.

***7/ Consultation pour les entrées et sorties du SDAA54 pour 2020***

Suite au conseil syndical du SDDA54 en date du 18/09/2019 en faveur des demandes d’entrées et de sorties des collectivités en ayant fait la demande, le conseil municipal décide à l’unanimité de ne pas s’opposer à ces décisions.

***8/ SPL XDEMAT***

Adhérant à cette structure depuis le 14/12/2018 ceci afin d’envoyer nos documents par voie de dématérialisation à la préfecture, il convient aujourd’hui d’approuver le rapport de gestion du Conseil D’Administration. Après en avoir pris connaissance, le conseil approuve le rapport à l’unanimité.

***9/ CLECT***

Le conseil accepte les décisions sur les conséquences des charges transférées, entre CCBPAM et Les communes à savoir le transfert de l’entretien de la place et du lavoir à la commune, suite à la fusion des 2 intercommunalités.

***10/ Questions diverses***

* Le conseil décide de verser une subvention au collège de Dieulouard accueillant 6 enfants de la commune cette année du même niveau que l’an passé.
* Assainissement

Nous avons reçu un accord à nos propositions, de la part de La Police de l’Eau.

Rien ne s’oppose plus administrativement donc à la réalisation de notre projet

L’étude des sols est en cours

Les propriétaires fonciers impactés par le projet, nous ont donné un feu vert ; une convention reste à élaborer

Les banques ont été sollicitées, avec déjà des propositions du Crédit Mutuel

A noter que nous avons obtenu une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 40% du coût, soit 204 000 €

Le Bureau d’étude élabore courant décembre l’appel d’offres aux entreprises, pour une prise de décision en janvier

Les travaux prévus – tuyau de transfert et station d’épuration- doivent se réaliser en 5-6 mois, après 1 mois ½ de préparation de chantier.

* La Communauté de communes a versé à la commune toutes les subventions demandées concernant les travaux 2019.
* La date du 12/01/2020 est retenue pour la galette des rois.
* Madame le maire informe d’un achat d’occasion d’un lot d’une friteuse à gaz, une rôtissoire à gaz, 4 tables et 8 bancs pour un montant total de 1000€.

 ***L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00.***